

# INFO-NÉGO



Alliance de la Fonction publique du Canada

Unité de négociation de l'ACIA/AFPC

Le 23 mai 2008

## De petits progrès

L'équipe de négociation a rencontré l'ACIA du 12 au 15 mai. Le 12, l'employeur a déposé deux propositions. La première consistait en des modifications rédactionnelles concernant d'abord la suppression du congé d'ancienneté puisqu'il n'y a plus de personnel admissible et ensuite, à l'article 63 de notre convention collective, l'intégration de toute nouvelle modification apportées aux Directives du CNM. L'équipe a accepté ces modifications rédactionnelles et les a paraphées le 13 mai.

La deuxième proposition déposée par l'ACIA traitait de modifications à l'article 13, Congé payé ou non payé pour les affaires de l'Alliance. Malheureusement, l'employeur acceptait de retirer une de ses propositions si le syndicat acceptait de retirer **14 des siennes**. Dans un esprit de franche négociation, nous avons accepté de retirer certaines revendications tout en conservant celles qui cherchaient des améliorations significatives. Au bout du compte, parce que l'employeur ne voulait pas discuter des enjeux réels, rien n'a été signé.

L'employeur a ensuite offert de retirer sa proposition concernant l'article 27 et nous a demandé de retirer notre revendication portant sur la hausse de l'indemnité de repas lorsque le personnel effectue des heures supplémentaires. Nous avons offert de retirer une partie de notre revendication si l'employeur acceptait d'augmenter de 10 \$ à 15 \$ l'indemnité de repas. L'employeur a précisé qu'il ne s'opposait pas à la hausse de l'indemnité, mais qu'il n'était pas prêt à discuter de questions pécuniaires à ce point.

Le 14 mai, nous avons eu l'occasion de présenter plusieurs questions aux fins de discussion. Nous avons réitéré qu'il fallait apporter les améliorations suivantes :

- s'assurer que tous les types de harcèlement (non seulement le harcèlement sexuel) soient assujettis à la procédure de règlement des griefs inscrite dans la convention collective;
- accorder plus de temps aux employées enceintes pour leurs rendez-vous chez le médecin;
- rendre plus uniforme et transparente l'application du congé pour accident de travail;
- accorder un congé PAYÉ lorsqu'il est impossible de réaffecter à d'autres

- tâches les femmes enceintes ou qui allaitent;
- élargir et clarifier la définition de la famille en cas de congé non payé pour s'occuper de la proche famille
- appliquer le congé payé de sélection du personnel aux concours à l'extérieur de l'ACIA;
- rendre nos membres pleinement admissibles aux droits de mobilité au sein de la fonction publique.

Dans l'ensemble, l'employeur a répondu que la convention collective dans sa présente forme lui convenait et qu'il n'était pas intéressé à négocier des améliorations.

Lorsque les négociations ont pris fin le 15 mai, l'équipe a signalé certaines questions prioritaires qu'elle souhaite discuter à la prochaine ronde et elle a exhorté l'employeur à revenir à la table en juin avec un mandat et la volonté de négocier des améliorations à la convention collective.

L'équipe se réunira en caucus les 1<sup>er</sup> et 2 juin et rencontrera l'employeur du 3 au 5 juin.